

Rôle de la séance publique du 23/03/2026 à 14h00**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffier** : Monsieur MARQUIS

01) N° 2600567 **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme G Shorena

Me ZAEGEL

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2507877 du 26 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 6 mars 2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour à Mme Shorena G, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

02) N° 2600405 **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme B Cindy

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2507361 du 5 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 28 avril 2025 portant à l'encontre de Mme Cindy B obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.